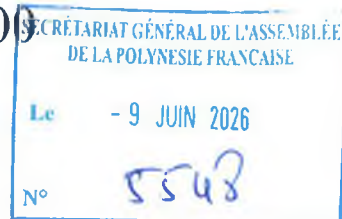


Groupe A FANO TIÀ

Jeudi 11 juin 2026 à 09h00

6^{ème} séance plénière
Session Administrative



Question Orale

Objet : Accès aux bourses d'études du Pays pour les stagiaires de plus de 30 ans en formation d'aide-soignant à l'institut Mathilde Frébault

Intervenant : M. Mike COWAN et M. Tematai LE GAYIC

Ia Ora na,

Ma question s'adresse à Madame Raihei ANSQUER, Ministre de la Santé, en charge de la Prévention et de la Protection sociale généralisée.

Madame la Ministre,

Le groupe A FANO TIÀ a été saisi par plusieurs stagiaires actuellement en formation d'aide-soignant à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault, où ils ont intégré leur cursus le 1er septembre 2025.

Ces stagiaires ont choisi de se former à un métier indispensable au fonctionnement de notre système de santé, dans un contexte où les besoins en personnels soignants demeurent importants dans l'ensemble de la Polynésie française.

Or, nombre d'entre eux se trouvent exclus du dispositif territorial de bourses et d'allocations d'études. En effet, l'arrêté n°680 CM du 16 mai 2024 relatif aux bourses et allocations d'études et de formation prévoit qu'une première demande de bourse doit être présentée avant l'âge de 30 ans. Les personnes qui engagent une reconversion professionnelle après cet âge ne peuvent donc généralement pas bénéficier de cette aide, alors même qu'elles doivent souvent renoncer à une activité salariée pour suivre leur formation.



Cette situation concerne particulièrement les formations sanitaires et sociales qui accueillent de nombreux adultes en reconversion, disposant déjà d'une expérience professionnelle et souhaitant répondre aux besoins de recrutement de notre pays dans les métiers du soin.

Ainsi, alors que la Polynésie française cherche à renforcer ses effectifs dans le secteur de la santé, le principal dispositif d'aide aux études demeure difficilement accessible à une partie de celles et ceux qui choisissent précisément de s'engager dans ces professions.

Le gouvernement envisage-t-il de faire évoluer les conditions d'accès aux bourses de la Polynésie française afin de permettre aux personnes de plus de 30 ans engagées dans une formation d'aide-soignant, et plus largement dans les formations sanitaires en tension, de bénéficier d'un accompagnement financier adapté à leur reconversion professionnelle ?

Mauruuru maitai – Te aroha ia rahi

M. Mike COWAN et M. Tematai LE GAYIC

